

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

**CONSEIL EXÉCUTIF
VINGT-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE
10-15 JUILLET 2016
Kigali (RWANDA)**

EX.CL/969(XXIX)
Original : anglais

**RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION DU CTS SUR
L'AGRICULTURE, LE DEVELOPPEMENT RURAL, L'EAU ET
L'ENVIRONNEMENT, OCTOBRE 2015, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax : 011-551 7844
Website : www.au.int

RE15903 – 29/2/15

**CONFERENCE INAUGURALE DU COMITE
TECHNIQUE SPECIALISE (CTS) SUR
L'AGRICULTURE, LE DEVELOPPEMENT
RURAL, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT
5-9 OCTOBRE 2015
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

CTS1/ARDWE/MIN

CTS

**RAPPORT DE LA SESSION MINISTERIELLE DE LA CONFERENCE
INAUGURALE DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE SUR
L'AGRICULTURE, LE DEVELOPPEMENT RURAL,
L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT**

**Thème : « Action concertée pour améliorer les moyens de subsistance en
Afrique »**

8-9 octobre 2015

I. INTRODUCTION

1. La Session Ministérielle de la Conférence inaugurale du Comité Technique Spécialisé (CTS)¹ sur l'Agriculture, le Développement Rural, l'Eau et l'Environnement a eu lieu les 8 et 9 octobre 2015 au Centre de conférences de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie.

II. PARTICIPATION

2. Ont pris part à la Conférence les délégations venant des États membres de l'Union africaine ci-après:

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Guinée-Bissau, Guinée, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République arabe Sahraouie démocratique, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

3. Y ont pris part également de hauts responsables des Communautés économiques régionales (CER) : le Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD).

4. Des représentants des partenaires internationaux de développement ci-après y ont également participé : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Mission américaine auprès de l'UA, la Commission de l'Union européenne, la Banque mondiale, la Coopération technique allemande (GIZ), l'Agence américaine pour le développement international (USAID), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF), et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)-Bureau Afrique, la Commission de développement économique pour le réseau de l'analyse politique de l'Alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles (FANPRAN) et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA)

¹Les acronymes sont joints en annexe 1

5. Les représentants des conférences ministérielles suivantes étaient présents : Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW), Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET).

6. Un certain nombre d'acteurs non étatiques étaient également présents, notamment le Programme africain des femmes entrepreneures (AWEF), la Maghrébine des agriculteurs (UMAGRI), l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO), la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est (EAFF), l'Union générale des agriculteurs soudanais, le Réseau africain d'échange sur le développement, l'Initiative Action Aid, l'Initiative pour le développement des « Jeunes cerveaux », le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), le Programme de sécurité alimentaire, l'Institut de recherche en développement local et ACORD.

7. La Commission de l'UA était représentée par le Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine (DREA), et ses bureaux techniques. Était également représentée l'Agence de la planification de la coordination du NEPAD (Agence du NEPAD).

3. COMPOSITION DU BUREAU

8. Après des consultations entre les cinq régions, le Bureau pour la réunion ministérielle a été constitué comme suit :

Président :	Congo (Afrique Centrale);
1 ^{er} Vice-président :	Sénégal (Afrique de l'Ouest)
2 ^{ème} Vice-président :	Swaziland (Afrique Australe) ;
3 ^{ème} Vice-président :	Égypte (Afrique du Nord) ;
Rapporteur :	Soudan (Afrique de l'Est) ;

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

9. La réunion ministérielle a adopté l'ordre du jour et le programme de travail avec quelques amendements.

5. ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

10. S.E. Mme Tumusiime Rhoda Peace, Commissaire de l'UA en charge de l'économie rurale et de l'agriculture, a ouvert la réunion en soulignant la vision et les perspectives du DREA pour la promotion de l'Agenda africain pour la croissance et la transformation agricole, et la bonne gestion de l'environnement. Elle a indiqué que le CTS permettrait de consolider les énergies et les ressources, et de réduire les chevauchements entre les secteurs connexes comme l'agriculture végétale, l'élevage, la pêche, l'eau, la terre, les forêts, la faune, l'environnement, le changement climatique, la météorologie et la réduction des risques de catastrophe. Pendant l'installation du CTS, elle a exhorté les ministres à examiner les points et les objectifs clés suivants :

- a) l'Afrique ne sera plus critiquée pour sa tendance à prendre des décisions et faire des déclarations qui ne sont guère mises en œuvre ;
- b) l'Afrique ne devrait plus seulement se vanter d'avoir la majorité des 10 économies les plus dynamiques du monde, mais elle devrait également assurer la croissance inclusive et la prospérité partagée ;
- c) l'Afrique réduira la facture annuelle insoutenable des importations alimentaires de près de 40 milliards de dollars ;
- d) l'Afrique ira aller au-delà se vanter de détenir 60% des terres arables non cultivées du monde, mais elle devrait également veiller à ce que les niveaux actuellement élevés de faim et la malnutrition soient considérablement réduits ;
- e) l'agriculture africaine ne sera plus affectée par l'imprévisibilité des conditions météorologiques et l'Afrique exploitera son potentiel d'irrigation qui, jusqu'à présent, est exploité à seulement 3% ;
- f) les ménages africains, les communautés et les nations ne se plaindront du faible taux de production et de productivité agricole lorsque l'Afrique rejoindra les autres régions du monde dans l'application de la mécanisation et de l'utilisation d'engrais ;
- g) l'Afrique n'enregistrera plus des niveaux élevés de pauvreté et de chômage, notamment chez les jeunes, lorsque, en plus de l'agriculture des produits de rente, le potentiel d'autres secteurs tels que l'élevage et la pêche sera exploité ;
- h) l'Afrique ne souffrira plus de l'exploitation illégale et du commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, mais renforcera les capacités pour les promouvoir et les protéger, assurer la gestion durable de ses énormes ressources naturelles précieuses ;
- i) les citoyens africains ne seront plus vulnérables à l'augmentation et l'intensification des catastrophes, en particulier les catastrophes et les risques naturels et climatiques, y compris la désertification, mais l'Afrique renforcera la résilience et les mécanismes d'adaptation ;
- j) l'Afrique réduira le niveau minimum possible des pertes après-récolte, qui coûtent au continent près de 48 milliards de dollars tous les ans.

11. M. Degene Habisha, le représentant de la République fédérale démocratique d'Éthiopie a souhaité la bienvenue aux participants et les a encouragés à trouver des moyens de mettre en œuvre la Déclaration de Malabo. Il souligné l'importance du nouveau CTS dans le maintien de la synergie et pour éviter les doubles emplois entre les secteurs interdépendants.

12. Les ministres du Sénégal, du Swaziland, du Congo, de l'Égypte, de la Mauritanie, du Soudan et du Cap-Vert ont également prononcé des allocutions d'ouverture.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES EXPERTS

13. Le rapport de la session des experts, qui a précédé la réunion des ministres a été présenté par le rapporteur de la session des experts et des hauts fonctionnaires, la Mauritanie, pour examen par les ministres. Le rapport couvre les trois domaines ci-après :

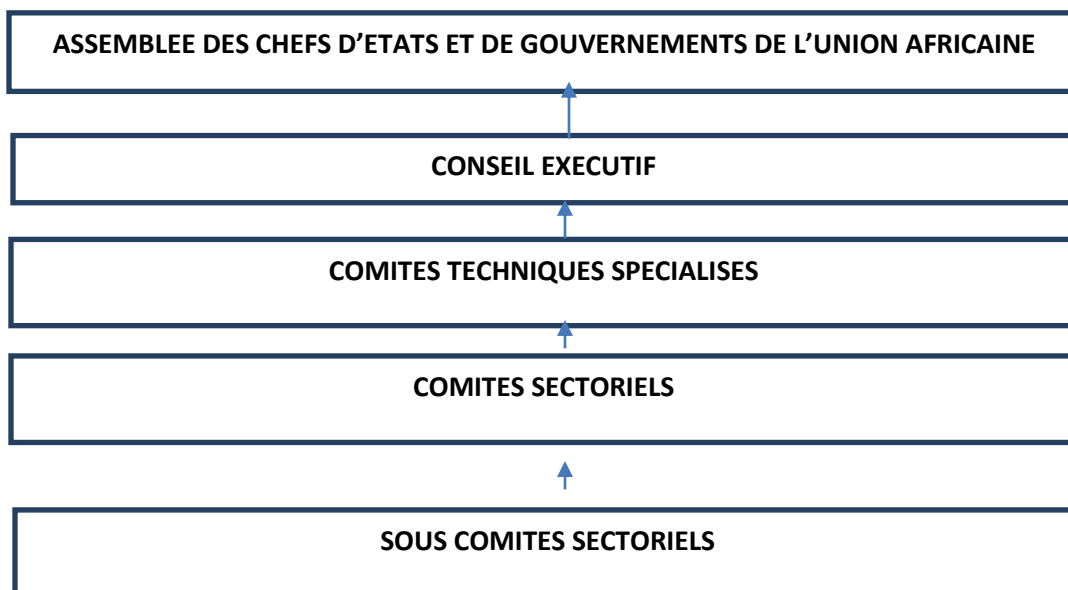
- a) *Projet de Règlement intérieur des Comités techniques spécialisés sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement ;*
- b) *Environnement, terres, ressources naturelles, changement climatique, météorologie, réduction des risques des catastrophes, eau et assainissement ;*
- c) *Agriculture, développement rural, élevage et pêche.*

7. RÉOLUTIONS DE LA SESSION MINISTÉRIELLE DE LA CONFÉRENCE INAUGURALE DU CTS :

14. La Session Ministérielle de la Conférence inaugurale du CTS a pris les résolutions ci-après :

1) Adoption du règlement intérieur du CTS

1. Adopter la Structure ci-après du CTS.



2. prendre note du fait que la mise en œuvre de la Décision de la Conférence de l'UA sur les CTS a pris séance en ce qui concerne l'opérationnalisation du CTS sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement ;
3. prendre note en outre que le CTS sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement devrait servir de cadre pour la coordination et l'harmonisation de la mise en œuvre des programmes en cours relatifs aux différents secteurs d'activité y compris la réduction des risques de catastrophes, de la faune et la flore ;
4. décider que le CTS sera composé des Ministres des secteurs de l'agriculture, du développement rural, de l'eau, de l'environnement, de la réduction des risques de catastrophes, de la faune et la flore soutenu par les hauts fonctionnaires, les experts ainsi que le NEPAD et les Communautés Economiques Regionales (CER), et la Banque Africaine de Développement ;
5. décider que les comités qui seront institués dans le cadre du CTS représenteront les secteurs couverts par ledit CTS. Le Bureau du CTS doit prendre en considération la représentation géographique ainsi que les différents secteurs ;
6. décider de la création des Comités sectoriels suivants :
 - Agriculture, Développement Rural, Elevage et pêche ;
 - Environnement et Ressources Naturelles ;

- Météorologie, Changements Climatiques et Réduction des Risques de catastrophes ;
 - Eau et Assainissement ;
 - Faune et Flore.
7. décider de créer des Groupes de travail Ad hoc que le CTS juge nécessaires et défini leurs mandats, composition et fonctionnement ;
 8. décider qu'à court terme, les conférences ministérielles seront autorisées à continuer à fonctionner en mode « transitoire », jusqu' au terme des missions spéciales mandates par les Chefs d'Etats. ;
 9. adopter et approuver le projet révisé du Règlement intérieur (porté en annexe de ce document), qui sera présenté pour examen par la session de haut niveau du CTS pour un traitement ultérieur juridique par le CTS sur la justice et les affaires juridiques, et pour adoption à la prochaine réunion du Conseil exécutif de l'UA en janvier 2016.

2) Environnement, terres, ressources naturelles, changement climatique, météorologie, réduction des risques de catastrophes, eau et assainissement

Sur le renforcement du rôle de la science et de la technologie dans la lutte contre la désertification en Afrique

1. Exhorter les institutions continentales, régionales et nationales à faciliter la collaboration entre les CTS, les points focaux nationaux et les décideurs ;
2. demander à chaque sous-région de travailler étroitement avec la Commission de l'UA afin d'identifier et de renforcer au moins un centre d'excellence pour stimuler l'échange des données scientifiques et raffermir la collaboration entre les scientifiques et les décideurs sur les politiques dans les sous-régions ;
3. demander à la Commission de l'UA, aux CER, aux États membres et aux partenaires de développement de faciliter, promouvoir et fournir les ressources nécessaires pour renforcer le rôle de la science et de la technologie dans la lutte contre la désertification en Afrique ;
4. demander à la Commission de l'UA de renforcer la capacité humaine du Bureau spécialisé de l'Union africaine pour la promotion de la recherche agricole et le développement des zones semi-arides de l'Afrique (SAFGRAD) en augmentant le capital humain dans les domaines de la dégradation des sols, les ressources en eau, l'irrigation, et les partenariats pour s'assurer une expertise pertinente dans l'exécution de son mandat.

Sur l'Initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel

1. étendre cette initiative aux régions d'Afrique australe et de l'Est ;
2. exhorter les pays à financer la première étape des activités et à donner leur plein appui à l'Agence panafricaine de l'Initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, et l'harmonisation des projets de mise en œuvre de toutes les mesures prises dans le cadre de l'Initiative ;
3. demander l'appui des partenaires de la Commission de l'UA pour entreprendre des initiatives similaires en Afrique australe et de l'Est pour faire face aux défis croissants de la dégradation des terres dans ces régions ;
4. demander aux États membres de soutenir la Commission de l'UA pour lui permettre de jouer pleinement son rôle en tant que coordonnateur politique de l'initiative ;
5. demander à la Commission de l'UA d'accélérer l'intégration de l'Agence panafricaine, conformément à la décision de la quatorzième session de l'AMCEN de 2012.

Sur la gestion durable des terres et de l'eau : Initiative de résilience du paysage africain (ARLI)

1. approuver le Plan d'action sur les paysages africains et l'Initiative de résilience du paysage africain ;
2. encourager les États membres de l'UA, ainsi que les institutions sous-régionales à adopter l'approche de résilience du paysage dans leurs interventions ;
3. encourager des actions visant à renforcer la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, la transparence et le respect de l'état de droit, tout en autonomisant les communautés et en reconnaissant les droits relatifs aux ressources en terre et en eau ;
4. demander aux partenaires techniques et financiers de soutenir les pays africains dans la mise en œuvre de l'Initiative de résilience du paysage à travers des investissements dans la gestion intégrée du paysage et de la restauration des terres.

Sur le Programme de réduction des risques de catastrophes de la Commission/DREA : mise en œuvre effective du Cadre Sendai

1. Superviser la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé, y compris la mise en œuvre de la décision sur l'approche progressive d'institutionnaliser la RRC au sein de la Commission de l'UA pour s'assurer de la mise en

œuvre effective du Cadre Sendai pour la réduction des risques de catastrophe sur le continent africain 2015-2030.

Sur l'eau et l'assainissement

1. décider d'adopter les engagements ministériels, les programmes, et les partenariats dans le secteur de l'eau et de l'assainissement comme des outils pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en Afrique, ainsi que la Position commune de l'Afrique post-2015 et la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 (qui devrait être actualisée à l'horizon 2030 des ODD) ;
2. veiller à ce que le secteur de l'eau et de l'assainissement opérationnalise pleinement la surveillance harmonisée et le système d'établissement de rapports afin de faire rapport sur l'état de la gestion des ressources en eau, leurs usages et l'assainissement en Afrique ;
3. adopter une approche intégrée pour la gestion en eau.

Sur la production et la commercialisation de la gomme arabique dans la lutte contre le changement climatique, la désertification et l'autonomisation des femmes

1. demander à la Commission de l'UA et aux partenaires de soutenir le développement de la Stratégie régionale commune sur la gomme arabique et la résine, et d'autres produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
2. demander à la Commission de l'UA d'organiser un dialogue de haut niveau sur les politiques pour les pays producteurs africains pour discuter des questions liées à la gomme arabique ;
3. décider de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale sur la gomme et résine, ainsi que d'autres PFNL ;
4. exhorter les États membres à inclure la gomme et la résine ainsi que d'autres PFNL dans les plans nationaux d'investissement agricole.

Sur le changement climatique

Commission de l'UA

1. Inviter instamment les États membres à mettre en œuvre le programme de travail de haut niveau sur le changement climatique en Afrique tel qu'approuvé par le Sommet de l'UA de 2014 à Malabo et le Sommet de janvier 2015.

Sur la flore et la faune sauvages

1. inviter les Etats membres a s'approprier la stratégie commune africaine sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages, adoptée à la vingt cinquième Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements et a mettre en place et en œuvre les stratégies sous régionales et nationales 2016-2030, en tenant compte de leurs réalités spécifiques. Les CER procéderont à leur évaluation tous les cinq ans ;
2. demander que des moyens financiers et techniques soient fournis aux Etats pour les appuyer dans la mise en œuvre des strategies nationales, dans le cadre des financements innovants et de transition vers l'économie verte en Afrique ;
3. décider de la tenue, par l'Union Africaine d'une Conférence conjointe avec les pays de transits et les pays consommateurs en vue de parvenir a un accord sur une action conjointe a mener pour éliminer l'approvisionnement, la demande et le commerce illégal de la flore sauvage et des produits de la faune en Afrique ;
4. décider que les forums suivants devront inclure comme priorité les questions de la criminalité de la faune : le forum de coopération Afrique Chine (FOCAC), qui se tiendra du 02 AU 05 Décembre 2015, ainsi que 9 autres forums de partenariats stratégique ;
5. demander aux organes pertinents de créer des synergies avec d'autres CTS de l'UA, notamment le Comite Technique Spécialisé sur la Défense et la Sécurité Nationale.

Sur le Projet pour la surveillance de l'environnement et la sécurité en Afrique(MESA)

1. prendre note des progrès réalisés par dans la mise en œuvre du projet dans les régions suivantes (CEMAC, CEDEAO, IGAD, COI, SADC, et exhorte les États membres à utiliser les produits et services d'informations générés par le projet MESA dans la production agricole, la gestion de l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
2. exhorter les Etats membres a utiliser les technologies de surveillance environnementales fournies par le projet MESA pour informer les décideurs politiques et les planificateurs du développement ;
3. demander à la Commission d accélérer la facilitation de la surveillance environnementale et la gestion durable des ressources naturelles.

Sur la Stratégie africaine intégrée sur la météorologie

1. Exhorter les Communautés économiques régionales et les États membres à intégrer la météorologie dans leurs plans nationaux de développement.

Sur les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

1. Décider de soutenir les activités du projet de l'UA sur les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans les États membres

Sur la comptabilité des ressources naturelles

1. Demander à l'UA de relancer son programme sur la comptabilité des ressources naturelles.

3) Agriculture, développement rural, élevage, pêche

Sur l'examen des Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, et les processus d'examen biennal dans le cadre du processus de mise en œuvre de la décision de Malabo

1. évaluer le projet de directives, d'outils et instruments qui ont été élaborés pour le déploiement du plan de mise en œuvre de la décision de Malabo sur le PDDAA ;
2. prendre note du fait que le premier rapport du processus d'examen biennal sera présenté aux chefs d'État et de gouvernement de l'UA en janvier 2018 ;
3. adopter le projet de directives d'évaluation des Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire et la Structure d'évaluation biennale, et demander instamment que ces projets de plans soient finalisés de toute urgence par l'UA ;
4. demander à chaque État membre de s'approprier l'examen biennal et le processus d'évaluation des Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire et d'adapter le cadre de résultats du PDDAA au niveau des pays ;
5. les États membres devraient rendre le processus de revues des Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire consultatif et inclusif afin de prendre en compte toutes les préoccupations des parties prenantes, y compris les femmes, les acteurs non étatiques, les agriculteurs, les petits agriculteurs, les jeunes, le secteur privé.

Sur le Mécanisme de financement de Malabo

1. saluer le Mécanisme de Malabo proposé comme étant un mécanisme de financement important pour l'appui technique et financier continu aux niveaux national, régional et continental ;
2. soutenir l'intégration des mécanismes de financement existants et créer un mécanisme de financement plus adéquat ;
3. décider que les États membres devraient avoir un accès direct au fonds avec cette facilité ;
4. décider que les États devraient participer aux comités préparatoires et de pilotage du Fond ;
5. demander instamment d'élargir le champ de couverture du fonds en prenant en compte les CER et les acteurs non étatiques ;
6. demander instamment à la Commission de l'UA d'envisager de créer des unités pour le financement de la coordination au niveau des CER et des États membres dans le cadre de la conception du Mécanisme de financement de Malabo.

Sur la Stratégie de l'Initiative pour l'agriculture écologique biologique (2015-2025)

1. reconnaître l'importance de **l'Initiative pour l'agriculture écologique biologique** comme une initiative continentale des chefs d'État et de gouvernement de l'UA au Sommet de 2010 ;
2. décider que l'agriculture écologique devrait être intégrée dans le secteur agricole au niveau des pays ;
3. prendre note du projet de stratégie.

Sur les modalités de mise en œuvre de la Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique (LiDeSA)

1. approuver les modalités de mise en œuvre de la Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique (LiDeSA) ;
2. demander aux partenaires techniques et de développement dans le secteur de l'élevage et d'autres parties prenantes d'intégrer leurs initiatives par des mécanismes de mise en œuvre de la LiDeSA afin d'atteindre la réalisation et l'impact de la LiDeSA et de la Déclaration de Malabo ;

3. prendre note du fait que l'élevage en Afrique est non seulement un mode de vie, mais qu'il devient de plus en plus une entreprise et décider de développer le secteur d'activité de l'élevage en Afrique grâce à un modèle d'incubation d'entreprises éprouvé.

Sur le Cadre de politique et Stratégie de réforme de la pêche et l'aquaculture en Afrique

1. prendre note du fait qu'un cadre politique et une stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture soutiennent les meilleures pratiques de la gestion durable de la pêche et le développement responsable de l'aquaculture ;
2. approuver le guide pour la mise en œuvre du Cadre politique et de la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ;
3. approuver le Mécanisme africain pour la réforme des pêches comme mécanisme pour l'exécution des réformes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture ;
4. développer et renforcer la coopération régionale dans la gestion et le développement de la pêche et de l'aquaculture ;
5. élaborer des cadres d'incubation d'entreprises pour la pêche et l'aquaculture dans l'initiative du cadre.

Sur la Stratégie continentale sur l'agrobusiness :

1. prendre note de l'importance critique de la Stratégie continentale sur l'Agrobusiness, qui vise à développer un secteur agroalimentaire dynamique inclusif en Afrique en favorisant un environnement propice à l'augmentation (intérieur) des investissements du secteur privé et des affaires dans l'agriculture en Afrique ;
2. soutenir le développement de modèles d'incubation pour appuyer de nouvelles entreprises agricoles par le renforcement des capacités en particulier chez les jeunes et les petits agriculteurs ;
3. prendre en compte les sept piliers stratégiques dans la stratégie qui traite de l'Agrobusiness en Afrique ;
4. demander instamment la finalisation du document en consultation avec les partenaires.

Sur le projet de Cadre d'intégration des programmes de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase au sein des stratégies de développement rural durable

1. Prendre en compte le Cadre pour l'intégration des programmes de lutte contre la mouche Tsé-Tsé et la Trypanosomiase dans les stratégies de développement rural durable.

Stratégie pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, le commerce et la santé publique par la lutte contre l'aflatoxine en Afrique

1. demander à la Commission de l'UA de réaffirmer l'importance de la gestion et de la lutte contre les aflatoxines qui constituent une menace pour la santé publique en Afrique, qui menace également l'agriculture, la sécurité alimentaire, le commerce et la nutrition ainsi que la santé de millions d'Africains ;
2. approuver l'intégration du modèle de lutte contre l'aflatoxine développé par le Partenariat de l'UA pour la lutte contre les aflatoxines en Afrique (PACA) et appliquer dans six (6) pays africains, dans les Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire des États membres en les considérant comme partie intégrante de la mise en œuvre de la décision de Malabo sur le PDDAA au niveau du pays ;
3. exhorter l'établissement de partenariats plus larges et plus profonds avec toutes les parties prenantes dans le cadre PACA ;
4. demander instamment une sensibilisation accrue aux effets et à la gestion des aflatoxines au niveau des exploitations agricoles pour l'information et la protection des petits exploitants agricoles, plus particulièrement.

Sur le rapport conjoint sur les initiatives de « GrowAfrica » et « New Alliance »

1. reconnaître le rôle des initiatives « GrowAfrica » et « New Alliance » dans l'augmentation des investissements du secteur privé dans l'agriculture et l'accélération de l'exécution et de l'impact des engagements d'investissement pour permettre aux pays de réaliser le potentiel du secteur agricole en vue de la croissance économique et la création d'emplois, en particulier chez les agriculteurs, les femmes et les jeunes ;
2. prendre note du rapport complet sur les progrès, les résultats et les impacts obtenus par la mise en œuvre l'année dernière, des initiatives « GrowAfrica » et « New Alliance » ;
3. demander instamment de mettre en œuvre toutes les recommandations contenues dans le rapport sur les initiatives « GrowAfrica » et « New Alliance » ;

Alliance » sur la sécurité alimentaire et la nutrition par toutes les parties prenantes qui y sont mentionnées, y compris les gouvernements, le secteur privé, les acteurs non étatiques et les CER.

Sur le Plan stratégique de 2014 à 2023 du Conseil phytosanitaire africain de l'Union africaine (CPI) pour une meilleure santé des plantes en Afrique

1. approuver le Plan stratégique 2014-2023 du CPI pour une meilleure santé des plantes en Afrique, qui sert de plate-forme pour établir de nouveaux partenariats dans la promotion des questions de protection des végétaux continentaux ;
2. recommander l'intégration de la Stratégie dans les politiques et stratégies nationales de protection des végétaux ;

Sur le Rapport d'étape sur la Déclaration de l'UA sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique

1. prendre note de l'adoption, par les chefs d'État et de gouvernement africains, de la Déclaration de l'UA sur les questions foncières et défis en juillet 2009 pour s'approprier et conduire les processus de réforme agraire par le renforcement des institutions de gouvernance efficace des terres et allouer des ressources budgétaires adéquates pour le développement de la politique, la mise en œuvre et le suivi des progrès ;
2. décider d'établir et d'habiliter le Centre africain de politique foncière pour assurer le leadership, la coordination, établir des partenariats et promouvoir la défense des politiques à l'appui des États membres ;
3. adopter et opérationnaliser le cadre proposé pour le suivi et l'évaluation des progrès et l'échange d'expériences en matière de mise en œuvre des politiques foncières en Afrique ;
4. commencer à mobiliser des ressources et à actualiser un fonds pour la politique foncière, par les partenaires et les États membres à l'appui de la mise en œuvre des programmes fonciers, politiques, plans et autres actions par les États membres et d'autres acteurs ;
5. décider de poursuivre les principes directeurs de l'UA sur les investissements à grande échelle en Afrique ;
6. recommander aux États membres d'appliquer l'allocation de 30% des terres aux femmes pour améliorer les droits des femmes à la terre par des mécanismes législatifs et autres textes législatifs.

Sur l'avenir du monde rural du NEPAD

1. prendre note du fait que le développement rural exige une transformation rurale axée sur les personnes et fondée sur l'équité et l'inclusivité, et prendre également note du fait que le projet en milieu rural favorise l'approche multisectorielle pour la transformation agricole et la création d'emplois ;
2. prendre note des stratégies et cadres pour la transformation agricole identifiés dans la Déclaration de Cotonou lors de la Conférence inaugurale de l'Union africaine sur le développement rural ;
3. prendre note du fait que la transformation agricole nécessite la création d'emplois pour les jeunes.

VIII Adoption du rapport

15. Le Rapport de la Session inaugurale du Comité Technique Spécialisé sur l'Agriculture, le Développement Rural, l'Eau et l'Environnement a été adopté à Addis-Abeba au siège de la Commission de l'Union Africaine par le Bureau du Comité Technique Spécialisé sur l'Agriculture, le Développement Rural, l'Eau et l'Environnement, le 29 Février 2016.

16. Ce rapport devra être soumis au Conseil Juridique de la Commission et présenté pour adoption au Conseil exécutif de la Session de Juillet 2016.

17. La proposition d'adoption du rapport a été faite par le Swaziland.

Le Président :	Congo (Faune et flore)
1 ^{er} Vice-Président :	Sénégal (Eau et Assainissement)
2 ^{ème} Vice-Président :	Swaziland (Météorologie et Gestion des risques de catastrophes)
3 ^{ème} Vice-Président :	Egypte (Environnement)
Rapporteur :	Soudan (Agriculture)

ANNEXE 1 : ACRONYMES

2M4M	Programme pour l'accès universel à l'approvisionnement en eau et l'assainissement en Afrique
ACMAD	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
Agence du NEPAD	Agence de planification et de coordination du NEPAD
AMCEN	Conférence des ministres de l'UA responsables de l'Environnement
AMCOMET	Conférence des ministres de l'UA responsables de la Météorologie
AMCOW	Conférence des ministres de l'UA responsables de l'Eau
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
ARI	Initiative de reverdissement de l'Afrique
ARLI	Initiative africaine sur la résilience des paysages
AWEP	Programme africain pour l'entrepreneuriat féminin
BAD	Banque africaine de développement
CdP	Conférence des Parties
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CER	Communauté économique régionale
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COI	Commission de l'Océan indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe
CPI	Conseil phytosanitaire interafricain
CST	Comité de la science et de la technologie (CST) de la (CNULD)
CTS	Comité technique spécialisé
DREA	Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
EOA-I	Initiative de l'agriculture écologique biologique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
FOCAC	Forum de coopération Chine-Afrique
GDTE	Gestion durable des terres et de l'eau
GGWSSI	Initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel
GIZ	Agence allemande pour la coopération internationale
IBAR	Bureau interafricain pour les ressources animales
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
LiDeSA	Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique
MESA	Surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique
NGARA	Réseau pour les gommés et résines naturelles en Afrique
ODD	Objectifs de développement durable
PACA	Partenariat pour la lutte contre l'aflatoxine en Afrique
PAM	Programme alimentaire mondial
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PFNL	Produits forestiers non ligneux
RDC	République démocratique du Congo
RRC	Réduction des risques de catastrophes naturelles
S & T	Science et technologie

SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAFGRAD	Bureau spécialisé de l'Union africaine pour la promotion de la recherche agricole et le développement des zones semi-arides de l'Afrique
UA	Union africaine
UNISDR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes naturelles
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2016

RAPPORT DE LA PREMIERE
SESSION DU CTS SUR
L'AGRICULTURE, LE
DEVELOPPEMENT RURAL, L'EAU
ET L'ENVIRONNEMENT, OCTOBRE
2015, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

UNION AFRICAINE

UNION AFRICAINE

<http://archives.au.int/handle/123456789/5211>

Downloaded from African Union Common Repository